



Commune d'Ouzouer-des-Champs

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Convocation des membres du Conseil	23 septembre 2026
En exercice	11
Présents	6
Pouvoir(s)	3
Votants	9

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOUTRON Thierry, Maire.

Présents :

M. BOUTRON Thierry, M. LEMIUS Christian, Mme GRAFFEUIL Murielle, Mme BARDOZ Aurore, Mme FONTAINE Chloé, M. LEMOSSE Alexis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. JAENGER Gabriel (pouvoir à M. BOUTRON Thierry), Mme BLANCHE Élodie (pouvoir à Mme GRAFFEUIL Murielle), M. COLAS Bernard, Mme MESQUITA ALVES SANTOS Patricia (pouvoir à M. LEMIUS Christian), M. BLANCHE Jérémy

Mme GRAFFEUIL Murielle a été désignée en qualité de secrétaire de séance

SOMMAIRE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret
2. Questions diverses

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 3 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

1) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET DANS LE CADRE D'UN PROJET D'INTERET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), il apparaît nécessaire de renforcer les moyens de protection contre le risque incendie sur plusieurs secteurs de la commune.

En effet, le secteur du Lotissement de Plaisance ainsi que le secteur de la Place ne disposent pas actuellement d'une ressource en eau suffisante permettant d'assurer une défense incendie adaptée aux besoins identifiés.

Afin de remédier à cette situation et de renforcer la sécurité des habitations et des personnes, la commune envisage la mise en place de deux citernes incendie souples destinées à constituer des réserves d'eau dédiées à la lutte contre l'incendie.

Le projet consiste à installer deux citernes incendie souples d'une capacité de 60 m³, accompagnées des aménagements nécessaires à leur implantation et à leur accessibilité par les services d'incendie et de secours aux deux emplacements précédemment cités.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 4 420,00 € HT.

Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune souhaite solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Loiret.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		
Entreprise CITERPACK	4 420,00€	
Montant total HT	4 420,00 €	
RECETTES		%
Autofinancement	1 324,00 €	30
Conseil Départemental	3 096,00 €	70
Montant total HT	4 420,00 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de mise en place de deux citernes incendie souples au lotissement de Plaisance et à la Place dans le cadre du renforcement de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération estimé à 4 420,00 € HT ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental du Loiret une subvention de 3 096,00 € HT ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental et à signer tout document afférent à cette demande.

➤ Vote : à l'unanimité

2) QUESTIONS DIVERSES

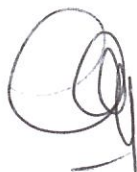
➤ *Préparation d'Octobre rose*

Des personnes se sont inscrites pour les randonnées. Une décoration en rose sera également mise en place à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée.

La séance est levée à : 19h15

La secrétaire de séance
Murielle GRAFFEUIL



Le Maire
Thierry BOUTRON

